

Provided for non-commercial research and education use.  
Not for reproduction, distribution or commercial use.



This article appeared in a journal published by Elsevier. The attached copy is furnished to the author for internal non-commercial research and education use, including for instruction at the author's institution and sharing with colleagues.

Other uses, including reproduction and distribution, or selling or licensing copies, or posting to personal, institutional or third party websites are prohibited.

In most cases authors are permitted to post their version of the article (e.g. in Word or Tex form) to their personal website or institutional repository. Authors requiring further information regarding Elsevier's archiving and manuscript policies are encouraged to visit:

<http://www.elsevier.com/authorsrights>

# La reconnaissance des sciences infirmières comme discipline académique en Europe francophone

■ Les sciences infirmières sont mondialement reconnues comme une discipline académique. ■ Cependant, si on examine les formations infirmières en Belgique, en France, au Luxembourg et en Suisse, cela ne semble pas être le cas. ■ Des disparités subsistent en termes de formation initiale, mais également pour ce qui concerne les formations de deuxième et troisième cycles. ■ Cela souligne les difficultés d'implantation et de reconnaissance des sciences infirmières en tant que discipline académique dans l'espace européen francophone.

© 2024 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

**Mots clés** – discipline infirmière ; éducation ; enseignement ; Europe ; profession ; sciences infirmières ; université

**Recognition of nursing as an academic discipline in French-speaking Europe.** Nursing is recognized worldwide as an academic discipline. However, if we look at nursing training in Belgium, France, Luxembourg and Switzerland, this does not appear to be the case. Disparities persist not only in terms of initial training, but also in graduate and post-graduate training. This underlines the difficulties of establishing and recognizing nursing as an academic discipline in the French-speaking European area.

© 2024 Elsevier Masson SAS. All rights reserved

**Keywords** – education; Europe; nursing discipline; nursing sciences; profession; teaching; university

**S**elon Tony Becher, il est possible de conclure qu'une nouvelle discipline académique est reconnue dans la mesure où les institutions universitaires en reconnaissent l'émergence dans leur structure organisationnelle et où une nouvelle communauté internationale autonome s'est constituée, avec ses propres associations professionnelles et revues [1]. Depuis de nombreuses années, les infirmières s'efforcent de faire en sorte que leur discipline soit appréhendée comme une discipline académique, menée par des enseignantes et des théoriciennes en sciences infirmières [2]. Considérant la formation des professionnels infirmiers, cette reconnaissance se traduit, au niveau international, par un "déplacement" de celle-ci depuis des écoles d'infirmières "monotechniques" vers des départements en sciences infirmières (écoles ou facultés) au sein d'établissements d'enseignement supérieur [2]. Ainsi, si l'on analyse la situation au niveau mondial, il est désormais possible d'affirmer que la discipline infirmière est internationalement reconnue comme

une discipline académique. Aux États-Unis d'Amérique, ce processus a débuté dans les années 1950 [3]. Cependant, cette évolution apparaît sujette à des variations historiques et géographiques [2]. Cet article propose de faire le point sur cette question en se focalisant sur la question des formations infirmières dans l'espace européen francophone.

## APERÇU DES FORMATIONS INFIRMIÈRES ORGANISÉES DANS L'ESPACE EUROPÉEN FRANCOPHONE

Nous parlons ici d'espace européen francophone pour désigner les pays de la zone géographique Europe [4] où le français est une langue officielle et d'enseignement, à savoir la Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse. Les trois premiers sont membres de l'Union européenne (UE), contrairement à la Suisse. Celle-ci entretient cependant des liens étroits avec l'UE, au sein de laquelle elle est géographiquement enclavée [5]. Cet article prend

**THIBAULT DUBOIS<sup>a,\*</sup>**  
Inf., Msc. santé publique, Ph.Dc  
en sciences de la vie

**LAURENCE BERNARD<sup>a</sup>**  
Inf., Ph.D en sciences  
infirmières, *Full Professor*

**DAVE HOLMES<sup>b</sup>**  
Inf., Ph.D en sciences  
infirmières, professeur titulaire

**PHILIPPE DELMAS<sup>c</sup>**  
Inf., Ph.D en sciences  
infirmières, professeur  
ordinaire

**DAN LECOCQ<sup>a,d</sup>**  
Inf., Ph.D en sciences  
de la santé publique, *Research  
Scientist in Nursing*,  
chargé de cours

<sup>a</sup>Université du Luxembourg,  
campus Belval, 6 avenue de  
la Fonte, 4364 Esch-sur-Alzette/  
Belval, Luxembourg

<sup>b</sup>Faculté des sciences de la  
santé, 125 rue Université,  
pièce 242, Ottawa, Canada

<sup>c</sup>Haute école de la santé  
La source, avenue Vinet 30,  
1004 Lausanne, Suisse

<sup>d</sup>Université libre de Bruxelles,  
école de santé publique,  
campus Erasme - CP 592, route  
de Lennik, 808, 1070 Bruxelles,  
Belgique

\*Auteur correspondant.  
Adresse e-mail :  
thibault.dubois@uni.lu  
(T. Dubois).

## Conversation autour de la discipline infirmière

### NOTE

<sup>1</sup> Traduction libre d'après Northrup et al. [3].

appui sur les résultats d'une étude de portée sur le sujet (à paraître) incluant l'ensemble des formations infirmières de l'espace européen.

### À PROPOS DE LA FORMATION INITIALE INFIRMIÈRE EN EUROPE

En 2013, l'UE a adopté la directive 2013/55/UE [6], une disposition réglementaire applicable à l'ensemble des 27 pays membres. Celle-ci modifie et complète la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cette nouvelle directive réorganise la reconnaissance automatique des qualifications professionnelles, pour certaines professions, dont celle d'infirmière. Le texte est axé sur « *l'harmonisation des exigences minimales de formation (professions sectorielles), un système général de reconnaissance des titres de formation et une reconnaissance automatique de l'expérience professionnelle* » [6]. Par ce règlement, l'UE entend promouvoir la libre circulation des professionnels.

**■ Pour ce qui concerne spécifiquement les infirmières, la directive** définit un ensemble de huit compétences que doit maîtriser l'infirmier responsable de soins généraux (IRSG). Elle précise encore que la formation initiale doit comporter 4 600 heures, dont un tiers minimum d'enseignements théoriques et la moitié minimum d'enseignement clinique. Cette formation initiale, d'une durée de trois ans au minimum, peut être suivie « *dans une université, un établissement d'enseignement supérieur de niveau reconnu comme équivalent, une école professionnelle d'infirmiers ou dans le cadre d'un programme de formation professionnelle en soins infirmiers* » [6]. Pour accéder à la formation initiale d'IRSG, les candidates doivent avoir suivi « *une formation scolaire générale de douze années sanctionnée par un diplôme, certificat ou autre titre délivré par les autorités ou organismes compétents d'un État membre ou par un certificat attestant la réussite à un examen d'admission, de niveau équivalent, aux écoles professionnelles d'infirmiers ou à un programme de formation professionnelle en soins infirmiers* » [6].

*à des établissements d'enseignement supérieur d'un niveau reconnu comme équivalent» ou « une formation scolaire générale d'au moins dix années sanctionnée par un diplôme, certificat ou autre titre délivré par les autorités ou organismes compétents d'un État membre ou par un certificat attestant la réussite à un examen d'admission, de niveau équivalent, aux écoles professionnelles d'infirmiers ou à un programme de formation professionnelle en soins infirmiers » [6].*

**■ La réglementation européenne, fruit de compromis politiques**, n'impose pas une formation initiale de niveau universitaire. Elle entretient l'hétérogénéité parmi les formations initiales des professionnels infirmiers. Cela se traduit sur le terrain par des disparités entre les pays membres, y compris entre la Belgique, la France et le Luxembourg.

### FORMATIONS INITIALES DANS L'ESPACE EUROPÉEN FRANCOPHONE

Les cursus proposés au sein de l'espace européen francophone se révèlent assez divers (*tableau 1*).

**■ En Belgique francophone, il subsiste deux voies de formation initiale réputées conformes** à la directive 2013/55/UE. Toutes deux donnent le droit de porter le titre et d'exercer en tant qu'IRSG. La première est organisée dans l'enseignement secondaire, sous la tutelle du ministère de l'Éducation. Au bout d'un cursus de sept semestres, l'élève se voit décerner le brevet d'infirmier hospitalier. Ce cursus est principalement axé sur la pratique clinique [7]. La seconde, au premier cycle de l'enseignement supérieur, est placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et peut être suivie dans des établissements non universitaires appelés Hautes écoles. En 2016, la formation est passée de six à huit semestres (240 European Credit Transfer and Accumulation System [ECTS]), et délivre le diplôme de bachelier IRSG [8]. Des formations de premier cycle de spécialisation (60 ECTS) sont également proposées en Hautes écoles.

TABLEAU 1. Tableau récapitulatif des formations infirmières dans l'espace européen francophone.

Pays	Niveau < bachelor	Bachelor non uni.	Bachelor uni.	Master <sup>d</sup>	Doctorat (Ph.D)
Belgique	Oui	Oui	/	Oui	/
France	/	Oui	Oui <sup>b</sup>	Oui	/
Luxembourg	Oui	/	Oui <sup>c</sup>	/	/
Suisse	Oui <sup>a</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui

<sup>a</sup>dans un canton seulement

<sup>b</sup>expérimentation

<sup>c</sup>ouverture en septembre 2024

<sup>d</sup>en collaboration incluant une université

## Conversation autour de la discipline infirmière

### ■ En France, les infirmières suivent leur formation

**initiale** dans des instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi). Ceux-ci ne dépendent pas des universités mais sont invités à collaborer avec elles, au niveau régional. La formation se déroule sur six semestres. À la fin de la formation, l'étudiant obtient le diplôme d'État d'infirmier et le grade académique de licence, qui lui donne la possibilité de poursuivre sa formation en intégrant un master dans des filières en lien avec les sciences infirmières. Depuis 2019, des Ifsi et des facultés universitaires proposent un cursus expérimental Ifsi-U débouchant sur une double diplômatation diplôme d'État d'infirmier et diplôme de licence en sciences pour la santé mention sciences infirmières (Bachelor dans le système français) [9].

**■ Au Luxembourg, jusqu'à présent, la formation initiale** est organisée exclusivement au sein du Lycée technique pour profession de santé en quatre années [10]. À l'issue des deux premières, placées sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, un examen permet d'acquérir le certificat d'études secondaires supérieur. Les deux dernières années sont sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur. Au bout de ces huit semestres de formation, l'étudiant obtient un brevet de technicien supérieur, mention IRSG, qui lui donne accès à la profession et l'autorise à porter le titre d'IRSG [10]. Au mois de septembre 2024 s'ouvrira une seconde voie de formation initiale à l'université du Luxembourg. Cette formation universitaire de six semestres (180 ECTS) délivrera le diplôme de bachelier en sciences infirmières – IRSG [11]. Des formations de premier cycle de spécialisation sont également mises en place à l'université (180 ECTS).

**■ Dans les sept cantons de Suisse occidentale** (Suisse romande), il existe aussi deux filières de formation initiale infirmière. Majoritairement, les infirmières suivent leur formation initiale dans une des Hautes écoles de santé, regroupées dans la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), une institution d'enseignement supérieur non universitaire. Le cursus dure six semestres (180 ECTS). À l'issue de ce parcours, les étudiants reçoivent un diplôme de Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers (*nursing*) [12]. Cependant, dans le canton du Valais, une École supérieure de santé (ES) propose une formation d'infirmier(e) ES diplômé(e) en trois ans. Celle-ci est reconnue au niveau fédéral (Confédération helvétique) [12,13].

### CYCLES SUPÉRIEURS

Le même type de disparités se retrouve au niveau des cycles supérieurs.

### ■ En Belgique francophone, pour ce qui concerne

**le deuxième cycle** d'enseignement supérieur, il existe depuis le mois de septembre 2021 un master en sciences infirmières (120 ECTS). La formation est organisée et le diplôme délivré conjointement par des Hautes écoles et des universités partenaires [14]. Il n'y a pas de doctorat en sciences infirmières (troisième cycle).

### ■ En France, certaines formations d'infirmières spécialisées

sont proposées au deuxième cycle (infirmier anesthésiste et infirmier de bloc opératoire). Elles délivrent un diplôme diplômé d'État (DE), reconnu au grade de master. Elles sont organisées dans un institut de formation, en collaboration avec une université. Il existe également une formation de deuxième cycle de pratique avancée, à suivre à l'université, qui délivre aussi un DE, reconnu au grade de master. Il n'y a pas de doctorat en sciences infirmières [15,16].

**■ Au Luxembourg**, il n'y a pas encore de formation de deuxième ni de troisième cycle en sciences infirmières.

### ■ En Suisse, l'université de Lausanne (Unil) et la

**HES-SO** proposent depuis 2009 un master conjoint ès sciences infirmières. Cette formation de 90 ECTS est placée sous la responsabilité de l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins au sein de la Faculté de biologie et de médecine de l'Unil. Cette dernière propose également un doctorat en sciences infirmières depuis septembre 2008 [17].

### DISCUSSION

En Belgique et en Suisse, une formation de niveau inférieur au bachelor coexiste avec une autre de niveau bachelor. Il en sera de même au Luxembourg en septembre 2024. En France, seuls les Ifsi en partenariat avec des universités délivrent un diplôme de bachelor. Le terme "sciences infirmières" n'apparaît pas dans l'intitulé de tous les programmes de formation, celui de "soins infirmiers" étant encore largement utilisé. Aussi, la Belgique et la Suisse sont les deux pays qui proposent un master en sciences infirmières. Seule la Suisse offre une formation de troisième cycle en sciences infirmières.

### ■ Une rupture dans les parcours de formation

**a pour conséquence** que les infirmières universitaires ne disposent pas de la masse critique et de la continuité pédagogique, dans la durée, nécessaires pour établir, maintenir, faire croître et reproduire une communauté scientifique [18]. Selon Martin S. McNamara, outre les obstacles précités, cette situation nuit au capital symbolique des sciences infirmières et freine leur reconnaissance académique

### RÉFÉRENCES

- [1] Becher T, Trawler PR. Academic Tribes And Territories: Intellectual Enquiry and the Culture of Disciplines. Milton Keynes (Royaume-Uni): The Society for Research into Higher Education & Open University Press; 1989.
- [2] Oldnall AS. Nursing as an emerging academic discipline. J Adv Nurs 1995;21(3):605–12.
- [3] Northrup DT, Tschanz CL, Olynyk VG, Makaroff KLS, Szabo J, Biasio HA. Nursing: Whose Discipline is it Anyway? Nurs Sci Q 2004;17(1):55–62.
- [4] Larousse en ligne. Définition du terme "Europe". www.larousse.fr/encyclopédie/autre-region/Europe/118736.
- [5] López MÁ, Razauskas A. L'Espace économique européen (EEE), la Suisse et le Nord. Fiches thématiques sur l'Union européenne. Parlement européen 2023. www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/169/the-principles-of-eu-law.
- [6] Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (règlement IMI). https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013L0055.
- [7] FeBI. Brevet. Devenir infirmier-ère. 2017. www.devenirinfirmier.be/se-former/brevet.
- [8] Décret du 18 juillet 2008 fixant des conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier en soins infirmiers, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur. https://etaamb.openjustice.be/fr/décret-du-18-juillet-2008-n2008029424.
- [9] Faculté de Santé, université Paris Cité. Formation initiale. Sciences infirmières 2022. https://u-paris.fr/sante/formation-initiale-sciences-infirmieres/.

## Conversation autour de la discipline infirmière

## RÉFÉRENCES

- [10] Lycée technique pour professions de santé. L'infirmier responsable de soins généraux. [www.ltps.lu/offre-scolaire/infirmier.html](http://www.ltps.lu/offre-scolaire/infirmier.html).
- [11] Université du Luxembourg. Bachelor en Sciences infirmières-Infirmier responsable de soins généraux. [www.uni.lu/fstm-fr/study-programs/bachelor-en-sciences-infirmieres-infirmier-responsable-de-soins-generaux/](http://www.uni.lu/fstm-fr/study-programs/bachelor-en-sciences-infirmieres-infirmier-responsable-de-soins-generaux/).
- [12] Allin AC. Suisse: Formation Bachelor. Recherche en soins infirmiers 2014;119:63–5.
- [13] École supérieure santé Valais-Wallis. La formation. [www.es-sante.ch/La-formation](http://www.es-sante.ch/La-formation).
- [14] Baudewyns V, Dancot J, Lecocq D. Un master en sciences infirmières en Belgique francophone : un pas supplémentaire vers la pratique infirmière avancée. Rev Med Brux 2024;45(1):3–12.
- [15] Secrétariat international des infirmières et des infirmiers de l'espace francophone. L'Etat de la formation infirmière dans différents pays francophones - 2018. 2019. <https://sidiief.org/produit/letat-de-la-formation-infirmiere-dans-differents-pays-francophones-2018/>.
- [16] Lahtinen P, Leino-Kilpi H, Salminen L. Nursing education in the European higher education area — Variations in implementation. Nurse Education Today 2014;34(6):1040–7.
- [17] Morin D, Ramelet AS. Suisse: Formation master (MSC) et doctorat (PHD). Recherche en soins infirmiers 2015;119(4):66–74.
- [18] McNamara MS. Of bedpans and ivory towers? Nurse academics' identities and the sacred and profane: a Bernsteinian analysis and discussion paper. Int J Nurs Stud 2008;45(3):458–70.
- [19] Smith LS. Is nursing an academic discipline? Nurs Forum 2000;35(1):25–9.
- [20] Pepin J. La pensée infirmière pour une production et utilisation de connaissances scientifiques pertinentes à la pratique. Recherche en soins infirmiers 2015;121(2):11–7.

## Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

en ne leur permettant pas de se déployer en tant que science à part entière [18]. Cela fragilise la cohérence interne de la discipline et diminue sa capacité de résistance aux pressions externes [18].

**Dans l'espace européen francophone, les sciences infirmières manquent donc encore d'unité** en ce qui concerne la formation, ce qui constitue un obstacle à la reconnaissance de la discipline infirmière comme discipline académique [19]. Plus généralement, cette disparité entretient un système de "classes", qui nuit à l'unité professionnelle, avec des infirmières autorisées à exercer sans détenir un bachelor. D'autres professions de santé, en particulier certains médecins, et les gestionnaires en santé profitent de cette division pour tenter continuellement d'imposer leurs vues en matière de formation [3]. Aussi, trop souvent, les changements proposés pour la formation des infirmières sont présentés comme des solutions rapides aux problèmes organisationnels et aux difficultés socio-économiques du secteur des soins de santé.

**Outre le maintien de différents niveaux de formation** amenant à exercer la profession infirmière, on observe une tendance à conserver ou à créer des diplômes de bachelors "appliqués" (*applied baccalaureates*), voire des masters "appliqués" (*applied masters*), dans des établissements d'enseignement supérieur, en dehors des universités [3]. Cela se justifie, dans le discours des autorités politiques par les "besoins du marché du travail". Ces formations sont censées être davantage orientées vers l'acquisition d'habiletés utiles à l'emploi, de nature technique, dans un "métier" en pénurie. Ce procédé entretient la représentation historique que les citoyens ont par rapport aux infirmières, "techniciennes". Cela se traduit également par une formation maintenant les infirmières dans des rôles subordonnés. Parfois, ces pressions extérieures à la profession se combinent avec des pressions intérieures à l'autolimitation, certains infirmiers craignant un écart important entre les formations académiques par rapport à la pratique clinique [19]. Avec humour, Deborah Thoun Northrup *et al.* s'interrogent [3] : puisque les médecins sont aussi des professionnels de santé et qu'une pénurie médicale existe également, pourquoi ne seraient-ils dès lors pas traités de la même manière et formés eux aussi comme des techniciens supérieurs de santé dans des établissements d'enseignement supérieur hors des universités ? La médecine n'est-elle pas la « *quintessence d'une science appliquée* »<sup>1</sup> [3].

**Tout ceci souligne que les sciences infirmières ne deviennent une discipline académique** que quand elles ont le pouvoir et le contrôle de leur propre destin [19]. Selon Linda S. Smith, cette

difficulté peut également s'expliquer par le fait que la profession d'infirmière est majoritairement exercée par des femmes : les différences et les préjugés liés au genre sont encore bien présents. Pour Smith, sur le plan social, les femmes sont perçues comme "passives" : il en résultera que les infirmières ont peu de poids politique, à moins d'acquérir des compétences pour être en mesure d'exercer un leadership émancipatoire pour elles-mêmes [19]. En outre, souhaiter la reconnaissance académique de la discipline infirmière implique des responsabilités. En effet, comme le soulignait déjà Andrew S. Oldnall en 1995 [2], que les écoles d'infirmières "monotechniques" se transforment en instituts d'enseignement supérieur ou soient intégrées dans des universités, il est impératif que les universitaires en sciences infirmières adoptent la culture universitaire de la recherche et de la publication subséquente, dans le cadre d'un processus de reconnaissance académique. Lorsqu'on parle de sciences infirmières, on souligne que le but de la discipline est de connaître et de comprendre [3].

## CONCLUSION

Dans la mesure où les infirmières constituent une profession de santé, si les sciences infirmières veulent revendiquer le titre de discipline professionnelle, la culture professionnelle devrait valoriser les savoirs scientifiques et contribuer à les développer [2] : pratique clinique, recherche et enseignement sont inextricablement liés [20]. Ainsi, il apparaît que la quête de la reconnaissance des sciences infirmières comme discipline académique continue dans l'espace européen. Une fois accompli, à l'image de ce qui se fait déjà ailleurs dans le monde, le chemin vers la recherche interdisciplinaire et la collaboration interprofessionnelle sera clairement balisé. ■

## Points à retenir

- La reconnaissance des sciences infirmières comme discipline académique n'est toujours pas achevée dans l'espace francophone européen.
- Les formations initiales qui permettent l'accès à la profession sont encore hétérogènes et parfois multiples dans certains pays.
- Une rupture dans le parcours de formation en sciences infirmière persiste : l'accès à un deuxième ou troisième cycle universitaire n'est pas possible partout.